

Académie Vétérinaire de France

LA LETTRE DE L'ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE

Cette lettre est publiée sous licence creative commons CC-BY-NC-ND 4.0



FONDATEUR : JEAN BLANCOU

MEMBRES DU BUREAU

Eric Plateau (Président), René Houin (Vice-Président), Jean-Pierre Jégou (Secrétaire Général), Michel Martin-Sisteron (Trésorier), Josée Vaissaire (Secrétaire de séance).

COMITÉ ÉDITORIAL

Marianne Berdugo (MB), Alexandra Briend-Marchal (ABM), Agnès Fabre (AF), Jean Kahn (JK), Claude Milhaud (CM), Josée Vaissaire (JV), Serge G Rosolen (SGR).

ÉDITORIAL D'ÉRIC PLATEAU, PRÉSIDENT 2018

Appel aux membres correspondants de l'Académie Vétérinaire de France.

Notre Compagnie est riche de ses nombreux membres correspondants qui sont au plus près d'observations du terrain, de cas cliniques, de situations d'intérêt local et général, de travaux de recherches de toute nature. De telles communications d'un intérêt pratique certain peuvent être présentées en séance, soit par les membres correspondants eux-mêmes s'ils le souhaitent soit le cas échéant par un membre titulaire qui le ferait en leur nom en cas d'impossibilité de se déplacer. Cette participation active permettrait d'enrichir notre Bulletin notamment sous forme de notes et de contribuer au rayonnement de notre Académie comme nous avons tous à cœur de le faire.

L'Académie Vétérinaire permet, par sa publication « Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France », de donner à ces contributions la valeur d'une publication indexée dans l'Inist-CNRS après son acceptation par le comité de lecture mais dans des délais toujours remarquablement courts grâce à l'implication remarquable du comité éditorial de notre bulletin et de son rédacteur en chef.

Je vous invite chaleureusement à adresser vos propositions soit directement auprès de notre secrétaire général soit par l'intermédiaire du président de la section à laquelle vous appartenez et qui pourra vous conseiller si vous le souhaitez.

Je suis persuadé que ce message rencontrera un écho favorable auprès de tous, et en l'attente de vos contributions, recevez chers Collègues, l'expression de mes sentiments confraternels les meilleurs.

Éric Plateau

Président de l'Académie Vétérinaire de France

ACTUALITÉS

Évènements et colloques

Séance du 15 février par AF. Cette séance était consacrée à l'Entreprise vétérinaire sous la coordination de notre collègue **Jean-Yves Gauchot** (section II). Notre confrère **Philippe Baralon**, PDG d'une Société de Conseil en Qualité a exposé brillamment le présent des structures vétérinaires, de ce qui risque d'arriver prochainement à notre profession, le tout assorti de quelques conseils. Le modèle d'il y a 20 ans : un élève qui sort de l'École et s'installe en exercice libéral seul est dépassé. Maintenant les vétérinaires travaillent en équipe (associés, ASV, personnel administratif) et selon différentes formes juridiques (sociétés). On voit apparaître de plus en plus des associations à distance (le nouveau Code de déontologie permet 3 sites par société d'exercice) ainsi que des « chaînes » de structures vétérinaires dont une partie du capital n'est pas forcément détenu par des vétérinaires (holding). Dans ce modèle économique, de type capitalistique, les vétérinaires sont des salariés de ces grands groupes. Ce modèle économique est très développé dans les pays anglo-saxons et scandinaves. Il est intéressant de noter que le marché français est très attractif pour des investisseurs Suédois. En Espagne et en Italie le modèle économique où de jeunes vétérinaires, récemment sortis de leurs Universités, s'installent seuls, persiste. Le même phénomène de regroupement s'observe en rurale. L'exercice de la médecine équine fait exception. Cet exposé a donné lieu à un débat intense concernant la spécialisation, la protection de notre profession face à ces holdings étrangers qui souhaitent occuper le marché en France et l'exode massif des étudiants qui partent se former à l'étranger (Belgique, Espagne, Roumanie) pour revenir travailler en France.



PROGRAMME DES SÉANCES

Séances Publiques à 14h

Académie de Chirurgie

15 rue de l'École de

Médecine

75006 Paris

Mercredi 16 mai

Séance commune avec l'Académie de Chirurgie
Coordinateurs :

Richard Villet (ANC) & Éric Plateau (Section 2)

Jeudi 17 mai

Séance à communications libres

Coordinateurs :

Francis Desbrosses et Éric Guaguère

Jeudi 13 juin

Séance thématique penta-académique à l'Institut Curie.

Thème : Antibiorésistance et Société

Le programme détaillé des séances à venir se trouve sur

le site web de l'Académie dans le menu « séances » (www.academie-veterinaire-defrance.org).

Académie Vétérinaire de France

LA LETTRE DE L'ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE

Cette lettre est publiée sous licence creative commons CC-BY-NC-ND 4.0



Puis Anne Daumas, ingénieure agronome et directrice du SNVEL a dressé un bilan de l'utilité des réseaux sociaux pour les structures vétérinaires. Elle a présenté la cartographie et la typologie de ces réseaux en mettant l'accent sur les fiches « Google Business » qui sont créées par défaut dès qu'une structure se rend visible numériquement. Ainsi, chaque « véto » praticien a donc déjà une fiche qu'il lui convient de s'approprier sinon d'autres personnes peuvent le faire à sa place et usurper son identité. Les plus grands risques de ces réseaux sociaux sont la distorsion de l'information mais ce phénomène se gère en s'appuyant sur l'article 10 de la Convention européenne des Droits de l'Homme pour tenir compte notamment de la réputation ou des droits d'autrui. L'utilisation des réseaux sociaux présente des opportunités car ce sont des canaux de communication pour diffuser des messages de façon gratuite. A la suite de cet exposé la RGPD : Réglementation Générale sur la Protection des Données Personnelles, adoptée par l'UE en 2016 et qui rentrera en application le 26 mai 2018, a été présentée.

Enfin, une personnalité bien connue du monde vétérinaire : Patrick Cavanna, expert-comptable, diplômé de l'ESSEC, qui a connu notre profession par feu notre collègue René Bailly, a présenté un remarquable exposé intitulé : « Éclairer les choix des entreprises vétérinaires par des outils de gestion adaptés à leur profession ». Patrick Cavanna a expliqué comment les comptables voient notre profession : unie, avec un « ADN » commun fondé sur une passion, ayant un historique de partage de revenus entre praticiens, vivant encore sur le régime de la Permanence et la Continuité des Soins, adepte du « best practice », grande consommatrice de formation –et volontairement- mais pas exempte de dogme (« être propriétaire des murs ») ni de résistance (attachement fort au « do it yourself ») et aversion pour l'administratif). Les comptables replacent donc les vétérinaires dans leur écosystème et s'adaptent à ce qu'ils veulent faire en tant que mode de vie en leur proposant diverses formes juridiques d'exercice: SCP, SEL etc. Autre caractéristique notable de la profession : l'existence d'un SYNDICAT UNIQUE. La profession est unie mais pas uniforme. Enfin il fait une autre constatation : l'hétérogénéité des connaissances en gestion de la part des vétérinaires praticiens ! Or les activités, les métiers, les modes de vie sont très divers et les effectifs corporels que nous devons mettre en œuvre sont très importants, ce qui nous distingue des autres professions réglementées. Les comptables doivent être à l'écoute du vétérinaire et connaître son projet professionnel afin de mieux le conseiller.

De nombreuses questions ont été posées concernant le récent rapport rédigé par l'Inspection Générale des Finances sur notre profession, faisant suite à un rapport rédigé sur la profession de notaire.

La séance s'est terminée par l'analyse de l'ouvrage de notre collègue Claude Milhaud « 1914-1918 « L'autre Hécatombe. Enquête sur la perte de 1 140 000 chevaux et mulets » par Philippe de Wailly. Cette analyse est à consulter dans les Actes de l'Académie publiés dans notre Bulletin.

Séance du 1^{er} mars par AF. Le thème coordonné par notre collègue du Museum Jacques Rigoulet, était l'influenza aviaire. Jean-Philippe Sibley, ornithologue, Directeur de l'unité de Recherche Patrimoine Naturel (CNRS – Muséum d'Histoire Naturelle – Agence française de biodiversité) a présenté la complexité de la migration des oiseaux grâce à une très riche iconographie. Les définitions d'oiseau migrateur strict, sédentaire et mixte ont été données ainsi que la différence entre migration et invasion. Les particularités anatomo-fonctionnelles des oiseaux ont été décrites en insistant sur leurs propriétés concourant à faire de ces animaux des mécaniques de précision et d'adaptation à leur mode de vie.

Nicolas Eteradossi (ENVN 1987), directeur du centre de Ploufragan à l'ANSES et directeur depuis 2015 du laboratoire national de référence de cette maladie a fait le point sur la situation en matière d'influenza aviaire (IA) chez les volailles domestiques rappelant que la constitution moléculaire des virus de l'IA permettait la possibilité d'apparition de 16 X 9 souches en fonction des combinaisons de l'hémagglutinine et de la neuraminidase. Les organes cibles (sphère respiratoire et sphère digestive) ont été décrits. La physiopathogénie de la maladie a été exposée expliquant ainsi la survie des virus dans les boues et sédiments contenant des fientes de canards (cf. fuligule milouin), ainsi que les eaux de surface. La durée d'excrétion est de 15 j par canard inoculé par voie orale et les titres infectieux étant très importants, les zones humides avec fortes densités d'élevages avicoles constituent des zones écologiques à risque d'IA. Le risque d'introduction y est primaire. Ensuite la diffusion par les couloirs migratoires ou des facteurs physiologiques ou comportementaux particuliers forment le risque secondaire auquel s'ajoute l'impact des contaminations croisées. Revenant sur l'exposé précédent et les adaptations des oiseaux à la migration, Nicolas Eteradossi a décrit le phénomène de vidange des intestins juste après l'envol, afin de perdre du poids : des fientes en quantité nombreuses se trouvent ainsi autour des points d'eau.

La surveillance de l'IA dans l'avifaune sauvage est organisée par la DGAL par délégation à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (réseau SAGIR). En ce moment la surveillance est passive : des chasseurs trouvant des oiseaux morts vérifient qu'ils ne présentent pas de signes d'IA. Les 27 états membres de l'UE et la Suisse participent à cette surveillance.

Pour les volailles domestiques, les éleveurs doivent être conscients que créer des élevages revient à créer de nouveaux écosystèmes avec des animaux très homogènes, des bandes naïves, bref un matelas de population au sein duquel un virus d'IA pourrait très bien se disséminer.



Séance du 1er Mars : de gauche à droite : notre collègue J. Rigoulet coordonnateur de la séance, J-Ph Sibley, N. Eteradossi, A. Lecu

Académie Vétérinaire de France

LA LETTRE DE L'ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE

Cette lettre est publiée sous licence creative commons CC-BY-NC-ND 4.0



Quand l'élevage est en plein air il faut trouver des solutions pour éviter les rencontres avec l'avifaune sauvage. C'est la compartimentation : principe reconnu par l'OIE, y compris dans des zones d'endémies : les volailles ne risquent pas d'être infectées, même si l'élevage est situé sur des couloirs migratoires. Ce principe permet de négocier le statut d'un pays, d'une région, sur le plan international.

Quid du risque zoonotique ? Pour être transmissible à l'être humain il faut que le virus de l'IA puisse rentrer dans une cellule humaine. Or les récepteurs (acide sialique) sont différents chez les mammifères (α 2.6) et chez les oiseaux (α 2.3) SAUF dans l'appareil respiratoire profond humain qui contient également des α 2.3 (problème des éleveurs dormant à côté des volailles comme dans l'épisode en Turquie en 2007). Une autre « barrière d'espèce » est la température corporelle : celle de la poule est de 40°C, celle de l'homme est de 37,5°C. Tout dépend donc de la souche aviaire qui devrait s'adapter à la température interne humaine et contrôler la réponse immunitaire. Il faut surtout maîtriser la circulation virale chez les volailles domestiques, d'autant plus que la génétique du canard sauvage n'est pas si différente de celle du canard d'élevage ET éviter la recontamination de l'avifaune (contrairement à ce qui s'est passé en 2015/2016 où pies, buses, tourterelles et autres oiseaux commensaux, non migrateurs se sont contaminés et sont allés ailleurs disséminer le virus). D'où l'intérêt des filets quand on ne peut confiner les canards. Certes ces filets n'empêchent pas les fientes de tomber MAIS empêchent les oiseaux commensaux de repartir contaminer d'autres sites.

Ensuite les épizooties de 2015/2016 et 2016/2017 en France dans les élevages de canards du sud-ouest ont été décrites ainsi que l'apparition de sous-lignées depuis 1996 du virus A/goose/Guangdong/H5N1 2.3.4.4 en Chine. Ce virus a donné naissance à un H5N6 en Asie et un autre H5N6 en Europe. Maintenant les virus à H5 ou H7 HP ainsi que FP sont déclarés à l'OIE. Le H5 apparu dans le Sud-Ouest en 2015/2016 aurait circulé auparavant pendant 1 à 2 ans et il y aurait eu au moins 11 événements de réassortiment. La seule façon de mettre fin à cette première épizootie a été le vide sanitaire et l'amélioration des mesures de biosécurité. En 2016/2017, des oiseaux migrateurs sont arrivés avec un virus H5N8HP qui a été introduit dans un élevage de canards (cas index) et a disséminé de manière incontrôlée en quelques semaines. Une application de biosécurité accrue a permis d'en venir à bout.

Pour le moment les élevages n'ont pas été touchés par des virus zoonotiques et donc le ministère de la Santé n'est pas intervenu. Actuellement circulent des virus FP, que l'on doit déclarer (mesures de surveillance renforcées) : les professionnels peuvent réaliser des autocontrôles à l'occasion de mouvements d'oiseaux (écouvillons trachéaux et cloacaux), du 1er décembre 2017 au 15 janvier 2018 (étendu au 15 mars 2018). Il faut se préparer aux prochaines migrations et surveiller la situation en Asie. Un H7N9FP a été transmis à l'homme en Chine en 2013. Le 14 février 2018, un cas de H7N4 a été détecté chez l'homme. Est-il dérivé du H7N9 ? Actuellement la surveillance se focalise sur les H5 et H7 notifiables mais il existe aussi le H9N2 au Moyen Orient et en Afrique Subsaharienne. Il faudra adapter les tests existants avec des amorces différentes.

Enfin, Alexis Lecu (ENVA 1996), directeur par intérim du parc zoologique de Paris (dit zoo de Vincennes), président et membre de nombreuses associations internationales a examiné le cas particulier de l'avifaune sauvage captive, à savoir, en général, le cas des oiseaux dans les parcs zoologiques. Il a expliqué le principe de biosécurité appliqué aux parcs zoologiques (arrêté du 9 mars 2012) avec la compartimentation, le nettoyage et la désinfection, la gestion des flux et du personnel. La dérogation de vaccination accordée aux parcs zoologiques de grande taille détenant des espèces d'intérêt patrimonial a aussi été présentée.

Séance du 15 mars par AF. Notre Compagnie s'est intéressée au « parcours professionnel de vétérinaire dans la Recherche » coordonné par nos collègues Bernard Charley et Renaud Tissier. Juliette Hadchouel (ENVA 1994), Directrice de Recherche (DR) à l'INSERM a tout d'abord présenté les postes d'accueil en thèse à l'INSERM dont chaque année une partie est réservée à des vétérinaires, admis sur dossier. Elle a également détaillée les modalités d'accession à ces postes. L'an dernier, sur 19 postes, 2 étaient réservés à des vétérinaires. Son exposé a été complété par ceux de trois jeunes chercheurs vétérinaires qui ont fait part de leurs motivations, de leurs parcours et de leur expérience dans leurs laboratoires d'accueil respectifs. Ils se sont prêtés au jeu des questions-réponses animé par Gilbert Lenoir, président de la section 1. Quand ont-ils eu le déclic pour la recherche pendant leurs études ? Pourquoi ? Comment sont-ils arrivés à réaliser leurs objectifs ? Quels sont leurs projets ? Sont successivement intervenus Souheyla Benfrid (ENVA 2015), Matthias Kolhauer (ENVA 2012) et Timothée Vergne (ENVT 2009). La première poursuit sa thèse universitaire sur les flavivirus à l'Institut Pasteur, le second vient d'être recruté comme maître de conférences en pharmacologie à l'ENVA et continue ses travaux sur la réanimation par refroidissement après affections vasculaires aiguës dans un laboratoire mixte ENVA-INSERM-UPEC et le troisième, après avoir obtenu sa thèse au Royal Veterinary College à Londres sur les circuits de l'Influenza aviaire au Viet-Nam vient aussi d'être recruté comme maître de conférence en maladies contagieuses à l'ENVT.



Séance du 15 mars : ensemble des jeunes chercheurs avec R. Tissier, G. Lenoir et B. Charley.

Académie Vétérinaire de France

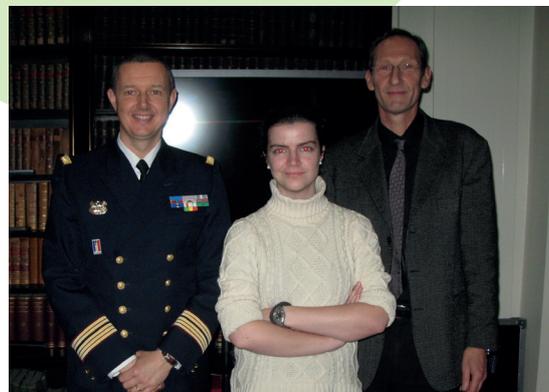
LA LETTRE DE L'ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE

Cette lettre est publiée sous licence creative commons CC-BY-NC-ND 4.0



Tous ont reconnu que l'insertion dans la communauté de la recherche avait été rendue plus facile avec la réforme du cursus des ENV qui a vu l'apparition de « mini spécialisations » (dominantes) en cinquième année d'école. Choisisant de ne pas pratiquer la clinique pendant cette période, ils se sont inscrits en master 2 recherche avec un enseignant référant. Ils peuvent continuer ensuite par la poursuite d'une thèse. Le stage obligatoire de mobilité à l'international pendant leurs études leur a permis de travailler dans de prestigieux laboratoires.

Séance du 4 avril par SG. Lors de cette séance coordonnée par Éric Plateau et Jean-Pierre Jégou nous avons pu écouter un exposé de Blandine Husser, Normalienne et Chartiste, sur « *Le cheval barbe en Algérie : lumières et paradoxes d'une race fossile* », puis une conférence de notre confrère Jean-Paul Demoncheaux, vétérinaire en chef de la Direction Centrale du Service de Santé des Armées sur « *l'agriculture et l'élevage, cibles potentielles d'actes terroristes ou malveillants* ». Enfin notre collègue Stéphan Zientara a planché sur « *la fièvre catarrhale ovine (FCO) : émergence du sérotype 4 en France en 2017* ». Les textes de ces présentations seront bientôt publiés dans le Bulletin de l'Académie.



Séance du 15 mars : de gauche à droite JP Demonchaux, B. Husser et S. Zientara

LES MEMBRES - ANNUAIRE

Nominations, distinction, honneurs

Notre collègue Gilles Salvat (Nantes 1987) a été nommé Directeur Général délégué de l'Anses pour la Recherche et la Référence le 1er février dernier. C'est une reconnaissance des qualités scientifiques et humaines de notre collègue, compagnon de longue route de l'Académie et nous ne pouvons que nous en réjouir pour lui et pour le rayonnement de notre Compagnie. Rappelons que Gilles a été impliqué depuis 1987 dans la recherche en sécurité sanitaire des aliments. Il a été nommé en 1997, à la tête de l'unité hygiène et qualité des produits avicoles et porcins du laboratoire du CNEVA de Ploufragan (devenu Afssa en 1999, puis Anses en 2010). En 2004, il est devenu directeur du Site de Ploufragan-Plouzané de l'Anses et en 2011 il a été nommé directeur de la santé animale et du bien-être des animaux. Il est auteur de plus de 200 publications, conférences et chapitres d'ouvrages.



Notre collègue Gilles Salvat

In Memoriam

Nous avons appris avec tristesse le décès du Professeur Matthaeus Stöber le 16 février dernier. Notre collègue était professeur de Buiatrie à la Faculté vétérinaire de Hanovre, membre associé non national de l'AVF.

LES ACTIVITÉS DE L'ACADÉMIE

Activité des sections

Section 1

Cette section s'est réunie le 15 mars 2018 à la Maison des vétérinaires et a accueilli deux nouveaux membres : Pierre Sai et Jean Dupouy-Camet (voir compte rendu sur le site web dans l'espace membre : section 1). Le secrétaire de réunion en a été Hubert Laude.



Réunion de la section 1.

Académie Vétérinaire de France

LA LETTRE DE L'ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE

Cette lettre est publiée sous licence creative commons CC-BY-NC-ND 4.0



Section 2

voir les informations dans l'espace membres sur le site web.

Section 3

La section 3 s'est réunie le 22 mars 2018 ([voir compte rendu sur le site web dans l'espace membre](#)). Le quorum n'étant pas atteint, les élections du Président de cette section, du vice président et du secrétaire n'ont pu avoir lieu et ont été reportées à une date ultérieure. En raison des grèves de la SNCF et des vacances scolaires la réunion prévue le 19 avril a été annulée ainsi que la séance organisée par cette section le 3 mai.

Activité des membres

Lors du dernier salon de l'Agriculture, nos collègues André Laurent Parodi (section 1) et Agnès Fabre (section 3) ont été jurés pour les dégustations de vins du Concours Général Agricole.

Nos collègues Agnès Fabre (section 3), Pierre Mormède et Gilles Salvat (section 1) ainsi que Nadia Haddad (section 3 membre non national associé) ont participé au séminaire bisannuel des experts de l'ANSES qui s'est tenu le jeudi 5 avril à la Maison des Océans.

Le travail des commissions & groupes de travail

La commission RHA

La commission RHA s'est réunie le 22 février, le 27 mars et le 2 mai. Les comptes rendus de ces réunions se trouvent sur le site web dans l'espace membre dédié à la commission RHA.



Agnès Fabre et André-Laurent Parodi au Concours Général Agricole.



Certains de nos membres lors de la réunion bisannuelle des experts de l'Anses à la Maison des Océans.

LA CHRONIQUE RHA

Comment s'y retrouver dans les nombreux comités administratifs relatifs au bien-être des animaux.

Commission Nationale de l'Expérimentation Animale (CNEA)

Cette Commission a été créée par le décret interministériel du 19 octobre 1987 (transposant lui-même la Directive 86-609/CE). Ses membres et le Président sont nommés par arrêtés ministériels et renouvelés tous les 5 ans. Les membres sont des représentants des ministères de tutelle (Recherche, Agriculture, Industrie, Défense etc.) ainsi que 3 représentants des associations de protection animale, 3 pour le secteur de la recherche publique, 3 pour le secteur industriel privé et 3 représentant les professionnels des animaux de laboratoire. Notre collègue [Claude Milhaud](#) a longtemps représenté le Ministère de la Défense dans cette Commission et [Henri Maurin-Blanchet](#), le secteur de la recherche publique.

Comité National de Réflexion Éthique sur l'Expérimentation Animale (CNREEA)

Il a été créé par décret en 2005. Même système que pour la CNEA : ses membres sont nommés par arrêtés ministériels et représentent les ministères concernés et les associations de protection animale. S'y ajoutent un philosophe, un sociologue et un juriste. Notre collègue [André-Laurent Parodi](#) en a été le premier président.

Académie Vétérinaire de France

LA LETTRE DE L'ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE

Cette lettre est publiée sous licence creative commons CC-BY-NC-ND 4.0



Comité National d'Orientation des Politiques Sanitaires Animale et Végétale (CNOPSAV)

À la suite des États Généraux du Sanitaire qui se sont tenus en 2009-2010, l'ensemble de la gouvernance sanitaire animale et végétale en France a été réformée et un Comité Consultatif a été créé par décret en 2012 pour orienter le législateur : le CNOPSAV. Deux sections : une relative à la santé animale, une à la santé végétale composent ce Comité. De manière plus informelle, le règlement intérieur définit un comité ad hoc « bien-être animal » avec deux collègues: l'un regroupant des chercheurs et des associations de protection animale et l'autre réunissant les professionnels : des animaux de compagnie et des animaux d'élevage (ex : PRODAF, FNSEA, SNGTV). Le CNOPSAV fait suite à l'ancien CCSPA bien connu de notre profession (Comité Consultatif de la Santé et de la Protection animale) animé par la DGAL et qui réunissait aussi professionnels et associations de protection animale. Il se décline au niveau régional par les CROPSAV animés par les préfets (dans les faits par la DRAAF de chaque région).

Conseil National de l'Alimentation (CNA) – Comité National d'Éthique des Abattoirs (CNEAb)

À l'origine créé pour les consommateurs par décret en 1981 modifié en 1985 (dernière modification en date 2009), c'est une sorte de « Parlement » de l'Alimentaire. À la suite des scandales médiatiques de vidéos filmées dans certains abattoirs et diffusées par l'association abolitionniste : L. 214, un comité a été inséré à l'intérieur du CNA : le CNEAb (Comité national d'Éthique des Abattoirs). Son Président en est notre collègue le Dr. JL Angot. Ce CNEAb regroupe aussi, dans la tradition du CNA des représentants des ministères concernés, des ONG (consommateurs mais aussi associations de protection animale), des professionnels de l'Alimentation, des représentants des cultes.

Centre National de Référence sur le Bien-Être Animal (CNR BEA)

Annoncée dans la loi d'orientation agricole de 2014, cette structure a été créée par simple convention entre la DGAL, l'INRA, les quatre Écoles nationales vétérinaires et l'ensemble des instituts techniques (ACTA regroupant l'Institut de l'Élevage -IDELE-, l'IFIP (professionnels du porc), l'ITAVI (volaille). Ce centre est porté par l'INRA. L'INRA a désigné un directeur : Alain Boissy (de l'INRA de Clermont Ferrand). La DGAL a également signé une convention avec VetAgroSup (principalement l'ENVL et l'ENSV) pour créer une chaire partenariale en Bien-Être Animal afin d'appuyer ce CNR BEA. Le Directeur en est notre confrère Luc Mounier.

Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) :

La création de cette Agence a fait suite au scandale dit de « la vache folle » à la fin des années 1990 et a été impulsée en miroir aux structures européennes pour séparer l'évaluation du risque (dévolu à des autorités « indépendantes » : EFSA sise à Parme) de la gestion du risque (Commission de l'UE sise à Bruxelles et dans les États-membres : ministères concernés). L'ANSES a gardé du CNEVA sa partie laboratoires de recherche et de référence mais s'y est créé une Direction de l'Évaluation du Risque avec des bureaux faisant travailler plusieurs comités : les Comités d'Experts Spécialisés (CES). Celui qui nous intéresse en premier lieu est le Comité SABA (Santé et Bien-Être des Animaux) auquel se rattache un GT (Groupe de Travail) BEA regroupant des experts scientifiques choisis intuitu personae pour leurs compétences. Ces CES et GT pratiquent une expertise collégiale, contradictoire et multidisciplinaire. L'ANSES rend des avis sur saisine de la DGAL (par exemple avis sur le risque d'introduction de la Peste Porcine en France, avis sur les Guides de Bonnes Pratiques en Abattoir, avis sur l'enrichissement en matériaux manipulables en élevage de porcs) ou sur auto saisine (par exemple dernier avis sur une nouvelle définition du BEA).

Il peut paraître difficile au « non initié » de s'y retrouver dans tous ces comités. La protection animale n'est qu'un exemple, on trouve également plusieurs autres comités associés à plusieurs autres thématiques n'intéressant pas notre profession (finances, transport, énergie ...). Certains de nos confrères étrangers nous raillent en parlant de « french lasagna » expression que l'on peut traduire par « millefeuille français ». Il n'empêche que ces structures, même si elles ne disposent pas d'un pouvoir réglementaire, c'est-à-dire qu'elles n'émettent pas d'avis opposables émettent des avis qui orientent, conseillent les décideurs publics, à savoir les ministères, l'Administration. En tout état de cause ce sont les gestionnaires (Ministères) qui décident au final, mais tous (Comités, Conseils, Centres, Agences) contribuent à faire remonter aux décideurs des avis d'experts et de la société civile.